



**Building a Europe
for and with children**

**Construire une Europe
pour et avec les enfants**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 15 janvier 2021

Consultation des enfants dans le processus de construction d'une nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe (2022-2027)

- Note de synthèse -

VUE D'ENSEMBLE

Activité : Consultation des enfants dans le cadre du processus préparatoire de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), en guidant les travaux intergouvernementaux du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Organisation : Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe, en collaboration avec les gouvernements nationaux des États membres et leurs partenaires respectifs.

**Lancement
du projet :** 1er janvier 2021

Fin du projet : 31 décembre 2021

Site web : www.coe.int/children

Contact : children@coe.int

CONTEXTE, OBJECTIFS ET RESSOURCES

La Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe (CRD) a une longue tradition d'implication des enfants dans ses travaux et dans tous les domaines pertinents du "triangle stratégique" de la coopération internationale, y compris les activités normatives sur les droits de l'enfant, le suivi des engagements des Etats membres dans la mise en œuvre de ces normes et le développement des activités de coopération et de renforcement des capacités. Dans le cadre de l'actuelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021), et conformément à son domaine prioritaire 2 sur "la participation de tous les enfants", l'Organisation a impliqué les enfants à plusieurs reprises et sur des sujets variés, tels que, par exemple, une justice adaptée aux enfants, la violence sexuelle ou une santé adaptée aux enfants. Elle a également invité des enfants à des événements majeurs et les a sollicités pour la production de matériel adapté aux enfants, par exemple pour les enfants roms et les enfants du voyage, ou pour tous les enfants jouant dans l'environnement numérique.

Dans le processus de préparation de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a identifié les consultations des enfants dans un certain nombre d'États membres comme une contribution nécessaire. L'objectif sera de veiller à ce que la nouvelle stratégie prenne en compte et traite les principaux défis auxquels les enfants sont confrontés, répondant ainsi réellement aux priorités des enfants telles qu'elles sont perçues et exprimées par leurs représentants.

Le processus participatif sera dirigé par la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe pour le Comité directeur des droits de l'enfant. En fonction des ressources disponibles, il est suggéré d'organiser des consultations d'enfants en collaboration avec 10 à 12 gouvernements nationaux et leurs partenaires respectifs (y compris différents services et agences gouvernementaux, des médiateurs, des ONG et les enfants eux-mêmes). Les résultats de l'ensemble du processus, une consultation basée sur des questions semi-structurées posées à des groupes d'enfants bien identifiés, seront présentés au Conseil de l'Europe en septembre 2021, lors d'un événement rassemblant les principales parties prenantes, y compris les enfants eux-mêmes (*format et dates exactes à confirmer*) et alimenteront finalement la nouvelle stratégie qui sera soumise à l'approbation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vers la fin de 2021. Les domaines prioritaires à traiter par la nouvelle stratégie sont actuellement identifiés dans le cadre d'un "processus consultatif à plusieurs niveaux", c'est-à-dire en collaboration avec différents organes du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs du Conseil de l'Europe (organisations internationales, ONG, etc.). Les questions à soumettre aux enfants seront formulées sur cette base dans le cadre de la phase de préparation et de conceptualisation, en collaboration avec les consultants qui seront sélectionnés.

En 2020, le Conseil de l'Europe a mis au point un nouvel outil pour soutenir la mise en œuvre d'activités de participation des enfants menées par des professionnels travaillant pour et avec les enfants : le Manuel sur la participation des enfants "Écouter - Agir - Changer" qui sera une référence et une ressource précieuses pour diverses activités, notamment l'élaboration de consultations concrètes des enfants en vue de la nouvelle stratégie. Lancé en janvier 2021 (en anglais et en français), il sera disponible à temps comme nouvel outil pour inspirer le processus de consultation des enfants à venir.

LE PROCESSUS PARTICIPATIF À VENIR

Les réunions de consultation qui auront lieu dans 10 à 12 États membres sélectionnés seront ciblées sur l'un des domaines prioritaires qui auront été identifiés dans le cadre du processus de consultation à plusieurs niveaux mené entre septembre 2020 et février 2021, impliquant notamment les gouvernements et les organisations/organismes observateurs représentés au CDENF.

Chacun des 5-6 domaines prioritaires sera idéalement attribué à deux gouvernements nationaux, sélectionnés sur la base de leur capacité avérée à consulter les enfants de manière professionnelle et équilibrée (c'est-à-dire avec le soutien d'organisations et de facilitateurs spécialisés, et en faisant participer des enfants d'origines diverses, y compris des enfants en situation de vulnérabilité (par exemple, des enfants issus de minorités, des enfants handicapés, etc.)) et la volonté de s'engager dans un processus qui peut nécessiter la mobilisation de ressources supplémentaires par les gouvernements respectifs.

Pour planifier les consultations des enfants en vue de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe, la Division des droits des enfants (CRD) cherchera à obtenir le soutien des parties prenantes nationales et de leurs partenaires par le biais des délégations des États membres du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF). Tandis que le Conseil de l'Europe s'occupera de la conceptualisation, de la préparation, de la coordination, du soutien professionnel et du suivi d'activités spécifiques et de l'établissement de rapports sur celles-ci, les partenaires nationaux seront chargés d'organiser et de mettre en œuvre concrètement les consultations avec les enfants dans leurs pays respectifs, et de transmettre les résultats au Conseil de l'Europe et aux enfants concernés. Les consultants qui seront identifiés dans le cadre du présent appel sont destinés à soutenir le processus de travail européen et à aider les délégations nationales en leur fournissant des conseils et des orientations professionnels, le cas échéant. Au niveau européen, les résultats des consultations des enfants seront ensuite analysés avec l'aide des consultants pour être pris en considération pour la stratégie. Selon le calendrier prévu, le CDENF sera à nouveau impliqué vers la fin du processus, une fois que les contributions des enfants auront été analysées, et lors de la décision formelle sur le projet final de la stratégie. A la fin du processus, les délégations nationales, avec leurs partenaires et le soutien des consultants, organiseront un retour d'information écrit aux enfants concernés, pour expliquer, d'une manière adaptée à leur âge, comment leurs points de vue et opinions ont été pris en considération et ont influencé le projet final de la stratégie.

Parties prenantes et partenaires soutenant le processus de consultation des enfants

Un appel général aux délégations nationales à se porter volontaires pour soutenir le processus de consultation des enfants a été lancé dans le cadre de la récente enquête sur les priorités de la stratégie entreprise au sein du CDENF, et notamment via le questionnaire adressé aux gouvernements nationaux. Dans le cadre de cet exercice, plus de 20 délégations nationales ont exprimé leur intérêt à soutenir le processus de consultation des enfants. Toutefois, en fonction des ressources disponibles, seules 10 à 12 délégations seront invitées à prendre une part active à l'initiative et devront également soutenir le processus de consultation des enfants de leur côté.

L'appel à experts lancé en janvier 2021 vise à identifier des consultants internationaux capables d'apporter un soutien professionnel, de coordonner et de guider le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les gouvernements nationaux ainsi que leurs partenaires respectifs dans ce processus (ONG, facilitateurs, etc.). Outre leurs connaissances générales et leur expérience dans l'organisation de processus de consultation des enfants, et dans le contexte actuel (des confinements à grande échelle dans le cadre de la pandémie de Covid-19), les consultants devraient être en mesure de conceptualiser et de proposer une méthodologie appropriée à suivre lors de la consultation des enfants au moyen des technologies de communication et de conseiller les délégations nationales participantes à cet égard.

Répartition des tâches dans le cadre du processus de consultation des enfants

Conjointement avec les consultants qui seront sélectionnés, le Conseil de l'Europe s'efforcera de conceptualiser un processus aussi inclusif que possible, *notamment en* impliquant formellement 10 à 12 délégations nationales de manière géographiquement équilibrée, ainsi qu'en proposant un certain nombre de critères conduisant à la constitution de groupes de consultation d'enfants équilibrés (par exemple en assurant l'équilibre entre les sexes et la représentation des différentes catégories d'enfants, dont certaines sont rarement entendues, comme les minorités ethniques, les enfants handicapés ou les enfants dans d'autres situations vulnérables).

Les délégations nationales choisiront elles-mêmes leurs organisations partenaires ou leurs experts pour les aider à entrer en contact avec les enfants, à identifier les enfants désireux de participer aux consultations et à mener effectivement les consultations des enfants, avec l'aide d'animateurs suffisamment formés, expérimentés et confiants qui poseront aux enfants les questions clés convenues avec le Conseil de l'Europe d'une manière adaptée à leurs besoins et superviseront le processus. Les délégations nationales participant au processus seront soutenues dans la conduite des activités de consultation des enfants et recevront une petite subvention du Conseil de l'Europe à cette fin, même si elles devront également mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires de leur côté.

Méthodologie et objectif du processus de consultation des enfants

La consultation des enfants sera basée sur des questions semi-structurées relatives à des domaines prioritaires prédéfinis, suffisamment larges pour que les enfants puissent y ajouter leur propre perspective et proposer des priorités plus spécifiques (par exemple en classant les sujets de préoccupation, en définissant plus précisément les problèmes auxquels ils sont confrontés et en demandant à leurs gouvernements et autres parties prenantes de prendre les mesures nécessaires). De cette manière, le processus de consultation des enfants vise à refléter les besoins et les attentes réels des enfants européens dans la nouvelle stratégie, à informer et à orienter les travaux intergouvernementaux entrepris au sein du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et, enfin, à faire participer les enfants en tant qu'agents de changement pour leurs propres droits et leur protection.

PROGRAMME DE TRAVAIL ENVISAGÉ

Phase du processus de participation des enfants	Partenaires	Quand
Phase préparatoire		
Conceptualiser et préparer le processus de consultation des enfants Identifier les États membres qui ont intérêt à soutenir les consultations des enfants	Secrétariat (de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe)	Novembre- Décembre 2020
Sélectionner un consortium de consultant(s) international(aux) pour soutenir le processus aux niveaux européen et national, notamment par des contacts directs avec les délégations nationales Sélection des délégations nationales participantes	Secrétariat Experts-consultants Les gouvernements nationaux et leurs partenaires	Janvier 2021

Phase du processus de participation des enfants	Partenaires	Quand
Formulation de questions semi-ouvertes à soumettre aux enfants et envoi des domaines prioritaires identifiés parmi les délégations nationales participantes Partager la boîte à outils du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants avec les partenaires nationaux		
Phase de mise en œuvre		
Préparer et organiser des réunions avec divers groupes d'enfants dans différents pays et sur les domaines prioritaires identifiés <i>Proposition</i> : 1 réunion thématique par pays participant, impliquant 10 à 20 enfants d'origines diverses et appartenant au groupe d'âge 10-18 ans (association de filles et de garçons de manière équilibrée)	Secrétariat Experts-consultants Les gouvernements nationaux et leurs partenaires	Février 2021 - Mai 2021
Phase de rapport		
Préparer des rapports sur les réunions de participation des enfants tenues au niveau national	Les gouvernements nationaux et leurs partenaires Experts-consultants	Juin 2021
Tirer des conclusions du processus global pour toute suggestion devant encore être incluse dans la nouvelle stratégie	Secrétariat Experts-consultants Bureau du CDENF	D'ici le 15 septembre 2021
Événement final présentant et discutant les résultats du processus de consultation des enfants	Les gouvernements nationaux et leurs partenaires Toute organisation ou professionnel intéressé Experts-consultants Secrétariat	Fin septembre 2021
Rendre compte des résultats des consultations des enfants et des propositions faites par les enfants au CDENF	Les gouvernements nationaux représentés au CDENF Experts-consultants Secrétariat	15-18 Octobre 2021
Réactions écrites ou en ligne aux enfants et aux délégations nationales concernant les suggestions des enfants qui ont été intégrées dans la nouvelle stratégie	Secrétariat Les gouvernements nationaux et leurs partenaires	Novembre-Décembre 2021

Langues de travail

Les consultations des enfants seront menées dans leurs langues maternelles respectives, mais les consultants impliqués dans le processus devraient être en mesure de communiquer avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les délégations nationales principalement en anglais, qui sera la principale langue de travail de cette activité. Les représentants gouvernementaux impliqués ou les représentants de leurs organisations partenaires faisant rapport au Conseil de l'Europe peuvent communiquer leurs résultats par écrit en anglais ou en français afin de garantir leur analyse et leur prise en compte effective dans la stratégie. Le retour d'information du Conseil de l'Europe aux enfants sera également fourni en anglais ou en français et sera traduit en conséquence par les gouvernements nationaux et leurs partenaires selon les besoins.

Suivi

Les résultats du processus de consultation des enfants susmentionné, qui sera mené entre février et septembre 2021 (avec une phase préparatoire en décembre 2020/janvier 2021), seront présentés au Conseil de l'Europe à la mi-septembre 2021 (*format, lieu et dates exactes à confirmer*), où les résultats seront discutés au sein de la "communauté de participation des enfants" européenne et un premier retour d'information sera fourni aux enfants. Les résultats seront ensuite également présentés aux gouvernements nationaux représentés au sein du CDENF en octobre 2021. Enfin, les enfants recevront également un retour d'information écrit (ou en ligne) sur l'ensemble du processus de consultation et sur la manière dont leur contribution a été prise en compte pour la version finale de la stratégie, avant la fin de 2021.

PERSONNE DE CONTACT

Mme Maren Lambrecht-Feigl

Responsable de programme

Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe

Courriel : maren.lambrecht@coe.int

Tel : +33 3 90 21 47 78